



## Affaire des immolations de juin 2003 :

# La cour d'Appel confirme la relaxe: Echec à sept années d'accusations malveillantes

- *Sept ans après la rafle policière organisée contre les bureaux du CNRI à Auvers-sur-Oise, qui avait provoqué une série d'immolations par le feu de réfugiés, un procès en appel à Paris confirme que ce geste de protestation n'avait rien d'organisé et qu'aucun élément de procédure ne permet d'établir qu'il ne résultait pas d'un libre choix.*
- *La fin de sept années de guerre psychologique abjecte voulant accuser des membres de la Résistance de provocation aux immolations pour mieux occulter la grande injustice faite à ces réfugiés.*

*Lire page 3*

## Conférence de presse à la Ligue des droits de l'Homme

### «Un dossier exemplaire des logiques de justice d'exception»

Le 17 juin 2003, une rafle de la police française est lancée contre le CNRI et débouche sur la garde à vue puis la mise en examens de ses dirigeants et le blocage de ses avoirs. Il a été dénoncé plus tard que l'attaque contre ces opposants avait été décidée lors du voyage à Téhéran du ministre des Affaires étrangères, Dominique de Villepin. Depuis sept ans, tout a été fait pour éviter le non lieu-général qui s'impose. Aucune complaisance ne peut être de mise aujourd'hui vis-à-vis du régime de Téhéran. Le temps est venu pour la justice française de démontrer son indépendance en clôturant ce dossier enlisé.



De g. à dr.: Henri Leclerc, Jean-Pierre Dubois, Patrick Baudouin et Mario Stasi

**Lire page 3**

## Au Congrès américain

### Des parlementaires de premier plan appellent à maintenir la protection d'Achraf



- «Il n'existe pas d'entité plus redoutée par les mollahs que l'OMPI.»
- « Le monde doit protéger la dignité, l'inviolabilité et la sécurité des personnes du Camp d'Achraf.»
- « La liberté pour l'Iran n'est pas une question de «si», mais de «quand». »

**Lire page 4**

# La relaxe confirmée en appel : les immolations de juin 2003 relevaient bien d'un libre choix

Le 11 juin, la cour d'appel de Paris a confirmé la relaxe dans l'affaire des immolations de juin 2003 en soulignant qu'aucun élément de procédure ne pouvait établir que cet acte ne relevait pas d'un libre choix. La justice met ainsi un terme à sept années d'accusations malveillantes.

## Extraits du jugement :

“Le 17 juin 2003, les fonctionnaires de police de la DST, agissant sur commission rogatoire de Jean-Louis Bruguière, interpellaient à Auvers-sur-Oise plusieurs militants de l'organisation des Moudjahidines du peuple iranien (OMPI), mouvement d'opposition iranien, dont Maryam Radjavi (...)

Le lendemain, une soixantaine de personnes venaient manifester à l'angle du Bd de Grenelle et de la rue Nélaton à Paris à proximité du siège de la DST pour protester contre la garde à vue de leurs camarades retenus au siège de ce service de police et obtenir la libération de Maryam Radjavi.

Trois personnes de nationalité iranienne s'immolaient par le feu boulevard de Grenelle :

- La première Mme Marzieh Babakhani (...)
- La seconde Sedighe Modjaveri (...) elle décédait de ses brûlures.
- La troisième Mohamed Vakylyfar (...)

C'est à l'occasion de la seconde immolation que Mahmood Aalami et Hossein Amini Gholipour étaient interpellés (...)

De nombreuses personnes, interpellées ou présentes sur les lieux, résidant en France ou venues comme touristes ou sympathisants, déclaraient en substance :

- avoir eu connaissance des interpellations du 17 juin par la télévision ;
- que le même jour le ministère des Affaires étrangères iranien avait annoncé qu'il y avait discussion avec la France quant à l'extradition vers l'Iran des personnes interpellées.
- ne pas forcément approuver les immolations mais les comprendre en tant qu'acte de désespoir, envers une situation injuste et injustifiée ;
- que Maryam Radjavi était le seul espoir pour les femmes iraniennes et que cela expliquait ces gestes de désespoir, actes personnels étrangers à toutes consignes.
- L'une de ces personnes précisait:

je suis désolée pour ces gestes mais je comprends, notamment pour Mme Babakhani parce que c'est une famille de martyrs du régime iranien, ses frères ont été tués, elle était dans un état de désespoir qui explique son acte et il me paraît inconcevable que cela réponde à une consigne. Si une extradition survenait, la personne extradée serait victime des pires supplices, de tortures, de viol... pour échapper à cette extradition, elle a préféré se donner la mort.

Un témoin, M. Harsini (...) avait tenté d'éteindre le feu (...) Il ajoutait: j'ai vu l'interpellation des deux Iraniens ... ils couraient en criant vers la dame, l'un criait au secours, l'autre essayait d'intervenir pour éteindre le feu (...)

## Rappel de la Procédure

Le juge d'instruction saisi a, le 6 octobre 2005, rendu une ordonnance de non-lieu (...)

A l'audience (...) plusieurs témoins (...) ont en résumé, souligné que :

- les intérêts économiques prévalaient déjà à l'époque dans les relations entre la France et l'Iran.

- 15 Iraniens avaient été expulsés vers le Gabon en 1987 ou 1989 et Massoud Radjavi vers l'Irak en 1986.

- A l'époque des faits, certains militants étaient persuadés d'être expulsés.

- Il n'y avait pas eu de consignes, de mot d'ordre, les intéressés avaient décidé par eux-mêmes.

- Il y avait eu des immolations dans d'autres pays d'Europe car l'interpellation de Mme Radjavi avait été diffusée dans la presse et le président iranien avait demandé que les personnes interpellées soient extradées.

- M. Tehrani à cet égard indiquera avoir été interpellé le 17 juin, conduit à la DST... traité brutalement... et précisera : les agents ont évoqué un avion à Orly pour l'Iran... dit que ma carte de séjour était périmée... J'ai pensé que j'allais être extradé (...) J'ai



Palais de Justice de Paris

eu peur d'être exécuté... Je respecte les gens qui se sont immolés (...)

Les conseils des prévenus, Me Cohen-Sabban et Me Cotta, ont, après avoir souligné oralement le caractère inhabituel de ces immolations, qui n'appartiennent pas à la tradition iranienne, ne sont pas une pratique de l'OMPI et n'ont pas été utilisées lors des actions de soutien aux Iraniens du camp d'Achraf ou encore pendant les manifestations contre les autorités iraniennes ont, par voie de conclusions, sollicités la confirmation du jugement déféré. Ils ont (...) fait valoir que (...) aucun élément de procédure ne permet d'établir que leur immolation ne résultait pas d'un choix libre et éclairé (...)

## Cela étant exposé, la Cour

(...) M. Vakylyfar, Mme Babakhani, les sympathisants de l'OMPI, les témoins des immolations entendus pendant la procédure (...) ont tous affirmé qu'il s'agissait d'actes personnels spontanés et rien ne vient démontrer que la volonté de suicide de Mme Modjaveri n'était pas libre tout comme celle des victimes survivantes qui ont toutes revendiqué cette liberté et écarté une quelconque influence, incitation ou provocation au suicide (...)

Aucun élément de la procédure ne permettant d'établir que l'attitude des prévenus a affecté l'autonomie de Mme Modjaveri en abolissant sa liberté de pensée et a été la cause déterminante du suicide par le feu de cette dernière, les éléments constitutifs de l'infraction poursuivie ne sont pas réunis de sorte que le jugement sera confirmé en ce qu'il les a renvoyés des fins de la poursuite.”

**Rien ne vient démontrer que la volonté de suicide n'était pas libre et écartée d'une quelconque influence**

## “Une injustice qui doit être réparée au plus tôt”

Sept ans après la rafle policière du 17 juin 2003 dans les bureaux du CNRI à Auvers-sur-Oise et aux domiciles de nombreux réfugiés iraniens, la Ligue des Droits de l'Homme (LDH) a organisé à Paris une conférence de presse pour souligner une fois de plus le vide sidéral de cette affaire judiciaire et son scandaleux fiasco. Elle demande la clôture immédiate de ce dossier.

Etait réunis autour de Jean-Pierre Dubois, président de la LDH, Me Henri Leclerc, président d'honneur de la LDH, Me Patrick Baudouin, président d'honneur de la FIDH, Me Mario Stasi, ancien bâtonnier de Paris, Me Joseph Cohen-Sabban, Jean-Michel Belorgey, ancien président de l'intergroupe parlementaire de la LDH, François Colcombet, ancien juge-conseil à la cour de cassation, et Mohammad Mohadessine, président de la commission des Affaires étrangères du CNRI.

**Jean-Pierre Dubois :** Il s'agit de ce dossier incroyable d'une opération politico judiciaire visant à présenter le CNRI comme une organisation terroriste au bénéfice d'un régime de justice d'exception. Un dossier désespérément vide, avec des enjeux politiques. Il y a là une injustice qui doit être réparée au plus tôt. Nous avons sur le sol français un terroriste iranien. Il vient d'être expulsé, c'est l'assassin de Chapour Bakhtiar. Nous sommes dans un système où la justice française, instrumentalisée par le pouvoir politique, sait récompenser les mérites de chacun en qualifiant de terroriste des gens qui ne le sont pas et en faisant en sorte que ceux qui sont vraiment des terroristes puissent continuer à vivre ailleurs.

**Me Henri Leclerc :** On ne peut pas couper cette affaire de la réalité. Nous savons le nombre d'exécutions considérable en Iran, d'hommes et de femmes dont beaucoup sont accusés d'appartenir à l'OMPI. Nous savons la situation très difficile des Iraniens exilés à Achraf en Irak, menacés, sous la pression des troupes irakiennes avec la menace terrible d'un retour en Iran par un accord entre le gouvernement irakien et le gouvernement iranien. Enfin il est certain que l'échange entre Clotilde Reiss et Ali Vakilirad est quelque chose qui est absolument insupportable. On voit que la justice a été instrumentalisée dans cette affaire, et on nous refuse le non-lieu et le procès, c'est absolument inadmissible.

**Patrick Baudouin :** Cette affaire n'est pas à l'honneur de la France. Il est maintenant démontré que c'est un très vilain deal passé au printemps 2003 entre les autorités françaises et les autorités iraniennes, et qui a conduit à ce coup de filet d'Auvers-sur-Oise. Dans le cadre de cette instrumentalisation judiciaire, on va retrouver le juge de la raison d'Etat, le juge Bruguière, qui une fois de plus n'a pas hésité à fouler aux pieds certains principes précisément pour faire prévaloir des points de vue purement politiques. Les autorités françaises reprochent vainement aux mis en examen d'être « des terroristes », mais en fait elles se font les complices des vrais terroristes, qui est le terrorisme de l'Etat iranien.

**Mario Stasi :** Ce dossier n'en finit pas de finir. Qu'est-ce qu'il y a eu de neuf depuis ce jour de juin 2003 ? Rien ou presque. Quelqu'un disait récemment que ce dossier sentait le pétrole et quelque fois le pétrole se répand non seulement en Floride mais jusque sur les marches du palais de justice, c'est fâcheux.

**François Colcombet :** On peut se demander comment une organisation qui a été accueillie en France de façon tout à fait régulière en 1981, un beau jour se retrouve dans la situation de paria. Ceci ne peut s'expliquer que par le fait que l'opération a été ourdie de longue main. C'est l'époque où tous les pouvoirs occidentaux ont envie de reprendre des contacts avec l'Iran pour des raisons politiques simples et des avantages économiques. C'est un pays qui a du pétrole.

**Jean-Michel Belorgey :** La justice n'est pas seulement instrumentalisée, elle est désorientée. La diplomatie est plus marquée par un légitimisme d'Etat que par une préoccupation d'ingérence au service des droits de l'homme ; la confusion qui règne entre terrorisme imputé à l'OMPI et acceptation du terrorisme d'Etat iranien, le montre bien. Il est clair que les gouvernants de Téhéran disposent de relais en France avec des systèmes de courtage et de



De g. à dr.: Mohammad Mohadessine, François Colcombet, Jean-Michel Belorgey, Henri Leclerc, Jean-Pierre Dubois, Patrick Baudouin, Joseph Cohen-Sabban

clientèle. Sur l'OMPI quand on consulte la presse, il est toujours difficile de trouver une analyse qui ne puise pas dans un vieux fond de ragots. Une partie de la presse, à la suite de la police, passe son temps à démoniser et à minimiser le rôle de cette organisation et du CNRI dans la lutte contre l'oppression qui règne à Téhéran.

**Me Joseph Cohen-Sabban :** Dans le dossier sur les immolations de juin 2003 qui s'est terminé sur une relaxe, il met en avant « le fil conducteur du parquet anti-terroriste de Paris qui n'a cessé de vouloir stigmatiser le mouvement de résistance iranienne sur ce terrain là. La cour d'Appel semble l'avoir compris, puisqu'elle a écrit que c'était des sottises. Elle a donc confirmé la relaxe. »

**Mohammad Mohadessine :** Il s'agit d'un dossier de personnes ayant consacré leur vie à la liberté de leur peuple. En maintenant ouvert ce dossier, le gouvernement français prend en otage la résistance d'un peuple, alors que l'Iran connaît chaque jour son lot d'arrestations, de torture et d'exécutions de personnes accusées de sympathiser avec l'OMPI. Alors que cette dictature fait tout pour anéantir la cité d'Achraf, maintenir ce dossier judiciaire, vide et monté de toutes pièces, c'est une intervention active en faveur des mollahs dans la guerre entre le peuple iranien et les tyrans religieux.

“  
Maintenir ce dossier judiciaire, vide et monté de toutes pièces, c'est une intervention active en faveur des mollahs dans la guerre entre le peuple iranien et les tyrans religieux.”

# Des parlementaires de premier plan appellent à maintenir la protection d'Achraf

Lors d'une conférence au Congrès le 10 juin, plusieurs membres de la Chambre des Représentants américaine ont insisté sur la nécessité pour les Etats-Unis de maintenir la protection du Camp d'Achraf en Irak. L'appel bipartite a été fait à la lumière de l'annonce par l'armée américaine de son intention d'évacuer la base Grizzly près d'Achraf et de la remettre aux forces de sécurité irakiennes le 1<sup>er</sup> juillet. Lors de cette conférence, qui coïncidait avec l'anniversaire du soulèvement en Iran, De nombreux membres ont également appelé au retrait des Moudjahidine du peuple d'Iran (OMPI), de la liste du Département d'Etat des organisations terroristes étrangères (FTO).

**Brad Sherman, président démocrate de la Sous-commission**



Brad Sherman, démocrate

un gouvernement digne de sa grande culture, digne de sa grande histoire. En attendant les gens du camp d'Achraf sont dans une situation difficile et il est extrêmement important que les États-Unis surveillent ce camp, aujourd'hui et après le 1<sup>er</sup> juillet. Nous ne pouvons permettre qu'une catastrophe des droits humains se produise en Irak parce que nous sommes en train partir. »

Se référant à la liste FTO du Département d'Etat en notant qu'il est « contestable d'inscrire sur cette liste des entités qui ne sont pas les ennemis des Etats-Unis, mais qui sont des ennemis des ennemis des Etats-Unis », Brad Sherman a déclaré que « j'ai de la difficulté à comprendre ce qu'a pu faire l'OMPI, non pas dans le passé, mais ces derniers temps, pour causer sa présence sur

cette liste. Je sais qu'il n'existe pas d'entité plus redoutée, plus détestée par les mollahs qui dirigent l'Iran que l'OMPI, ce qui est peut-être le plus beau compliment que l'on peut faire à cette organisation. »

**Le représentant républicain Dana Rohrabacher**, membre éminent de la sous-commission de la Chambre des Affaires étrangères pour les Organisations internationales, les droits de l'homme et la supervision, a parlé du danger « en ce moment au Camp d'Achraf ». « Alors que les États-Unis commencent leur retrait, nous ne pouvons permettre qu'un le groupe de personnes qui sont des ennemis du régime des mollahs soient littéralement livré aux mollahs. » Le coprésident du caucus pour les droits de l'homme et la démocratie en Iran, a souligné que « l'impératif maintenant pour tous est d'être unis et de ne pas laisser seuls les gens d'Achraf ou le peuple iranien à aucun moment contre ces dictateurs de mollahs qui menacent non seulement la liberté de leur propre peuple, mais aussi la paix et la stabilité de la région. »

**Le représentant républicain Ted Poe**, magistrat et membre de la Sous-commission des Affaires étrangères sur le terrorisme, la non-prolifération et le Commerce, a déclaré que « nous ne regardons pas juste ce qui se passe en Iran, nous observons ce qui se passe en Irak, au camp d'Achraf, où d'autres gens de bien, sans avoir commis la moindre faute, se retrouvent dans un camp. » Le Juge Poe a ajouté que « nous demandons à ce qu'ils soient en sécurité, qu'ils ne soient pas victimes de violence, qu'ils ne soient pas enlevés et torturés, et qu'ils ne soient pas emmenés dans des endroits reculés en Irak ou dans d'autres pays et cachés, parce que le monde doit protéger la dignité, l'inviolabilité et la sécurité des personnes du Camp d'Achraf. »

**Le Représentant démocrate Lacy Clay, Président de la Sous-commission** de la politique d'information de la surveillance et de réforme administrative a déclaré dans son allocution que « j'ai constamment parlé des droits de l'homme et contre



De g. à dr.: Les représentants Lacy Clay (démocrate) Trent Franks (républicain) et Dana Rohrabacher (républicain)

la brutalité et l'oppression du régime iranien actuel », et a conclu en déclarant que « la liberté pour l'Iran n'est pas une question de "si", mais de "quand". »

**La représentante démocrate Judy Chu** de la commission des Affaires judiciaires, évoquant la répression des opposants et des parents des Achrafiens en Iran, s'est dite « horrifiée qu'un groupe qui a pris la tête de la lutte contre la dictature en Iran, l'OMPI, soit toujours visé et désigné comme un groupe terroriste. C'est tellement injuste. Et ils sont toujours pris en compte par cette appellation, malgré le fait que l'UE et la Grande-Bretagne aient supprimé cette désignation. » Elle a souligné que « nous devons nous assurer de protéger les gens du Camp d'Achraf et que nous devons veiller, même avec le départ des États-Unis, à ce que les résidents soient protégés. Ce sont des gens qui se sont dressés pour ce qui est bon et nous devons veiller à ce que leur sécurité soit protégée. »

**Le représentant républicain Trent Franks** de la Commission des forces armées a fait remarquer que « nous sommes particulièrement scandalisés de voir le gouvernement commettre ces exécutions politiques contre votre propre peuple. Le meurtre scandaleux, même des parents des gens qui sont au Camp d'Achraf, me laissent sans voix. C'est terrible et je veux que vous sachiez que cela ne passe pas inaperçu aux yeux de beaucoup d'entre nous ici. »

“

**L'impératif maintenant pour tous est d'être unis et de ne pas laisser seuls les gens d'Achraf ou le peuple iranien à aucun moment contre ces dictateurs de mollahs.**